



Rembaïement d'un terrain constructible

Par **flo26800**, le **03/09/2009** à **13:03**

Bonjour,

nous avons construit en lotissement une maison basse avec un vide sanitaire de 1m. nous avons donc rapporté de la terre sur 80cm sur une partie du terrain sans modifier la pente du terrain. or la police est venue en nous disant que la mairie les avait envoyés pour nous prévenir que nous ne respectons pas le règlement. le règlement dit qu'il ne faut pas modifier la pente du terrain de plus de 10 pour cent mais n'interdit pas de réhausser le terrain. suis-je en règle pour le respect du règlement et qu'est-ce que je risque ?